

Séance du lundi 25 Septembre 2023

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-trois, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Martine TALABOT, maire.

Présents :

Mmes TALABOT Martine, FABRIKEZIS Fabienne, BRINBOEUF-DULARY Caroline, PINSON Patricia, MACKENZIE Anne, DUCOS Martine, BERNARDES-RAMOS Olinda, DELARUE Katy,
MM.BIENSAN Michel, DUMESNIL Mickaël, GODARD Philippe, CLEMENCEAU Vincent, GUILLOT Benoit, SAINTONY Lionel, CODOGNOTO Eric.

Secrétaire de séance :

Madame PINSON Patricia

ORDRE DU JOUR

Ordre du Jour	Objet	Décision
1	Approbation de la séance du conseil municipal du 27 Juin 2023	Adoptée
2	Décisions modificatives budgétaires	Adoptée
3	Demande de subvention exceptionnelle association Hip Hop Ayguemortais	Adoptée
4	Demande de subvention exceptionnelle association APEEAM	Adoptée
5	Affichage des règles de publicité sur le site internet	Adoptée
6	Création d'une commission « voirie »	Adoptée
7	Règlement intérieur de la restauration scolaire	Adoptée
8	Règlement intérieur du temps périscolaire	Adoptée
9	Décisions prises et informations générales	
10	Questions diverses	

Le quorum étant atteint, Madame le maire ouvre la séance à 20h36.

1 – Approbation de la séance du conseil municipal du 27 Juin 2023

Madame le maire précise que les rectifications souhaitées ont été apportées sur le compte-rendu présenté au vote.

Le compte-rendu de la séance du 27 Juin 2023 est adopté à l'unanimité.

2 – Décisions modificatives budgétaires

Madame le maire présente les demandes suivantes :

Crédits destinés à financer la stérilisation des chats errants :

Lors de l'élaboration du budget, les crédits destinés à financer l'opération de stérilisation des chats errants n'ont pas été inscrits sur la bonne ligne budgétaire, ce qui crée un déséquilibre suite au mandatement de la dépense sur le bon article comptable. Afin de régulariser la situation, le virement de crédits suivant est nécessaire :

<i>Crédits à ouvrir en dépenses de fonctionnement</i>					
Sens	Section	Chap	Art	Objet	Montant
D	F	65	65748	Autres personnes de droit privé	+ 2000,00 €
Total					+ 2000,00 €

<i>Crédits à réduire en dépenses de fonctionnement</i>					
Sens	Section	Chap	Art	Objet	Montant
D	F	011	624	Transports de biens et transports collectifs	- 2000,00 €
Total					- 2000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité le virement de crédits d'un montant de 2000 euros présenté ci-dessus

Crédits destinés aux créances douteuses :

Par mail du 07/09/2023, la Trésorerie de Castres-Gironde nous demande de passer les écritures comptables relatives au provisionnement des créances douteuses pour un montant de 732,86 €. La ligne budgétaire concernée n'était pas suffisamment abondée, le virement de crédits suivant est nécessaire :

Crédits à ouvrir en dépenses de fonctionnement					
Sens	Section	Chap	Art	Objet	Montant
D	F	68	6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circu	+ 250,00 €
Total					+ 250,00 €

Crédits à réduire en dépenses de fonctionnement					
Sens	Section	Chap	Art	Objet	Montant
D	F	011	613	Locations	- 250,00 €
Total					- 250,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité le virement de crédits d'un montant de 250 euros présenté ci-dessus.

Dissolution du syndicat du collège de La Brède :

Par mail du 21/07/2023, la Trésorerie de Castres-Gironde fait part de la dissolution du Syndicat du Collège de La Brède. La dissolution de ce syndicat nécessite l'intégration des résultats de son budget clôturé avec une répartition entre toutes les collectivités adhérentes. La commune d'Ayguemorte-les-Graves se voit ainsi récupérer la somme de 214,67 € d'excédent d'investissement nécessitant l'ouverture des crédits suivants :

Crédits à ouvrir en dépenses d'investissement					
Sens	Section	Chap	Art	Objet	Montant
D	I	21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	214,67 €
Total					214,67 €

Crédits à ouvrir en recettes d'investissement					
Sens	Section	Chap	Art	Objet	Montant
R	I	001	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	214,67 €
Total					214,67 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité le virement de crédits de 214.67 euros présenté ci-dessus.

3 – Demande de subvention exceptionnelle association Hip Hop Ayguemortais

Madame le Maire présente la demande de l'association Hip Hop Ayguemortais qui, dans le cadre de ses activités, a dû faire face à des frais imprévus.

La présidente de l'association a sollicité dans un mail du 04/07/2023 une demande d'aide exceptionnelle d'un montant de 176,25 €. L'association a fourni tous les justificatifs concernant cette dépense.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer à l'association Hip Hop Ayguemortais une subvention exceptionnelle d'un montant de 176,25 €. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

Madame BRINBOEUF-DULARY, présidente de l'association Hip Hop Ayguemortais, ne prend pas part au vote.

4 – Demande de subvention exceptionnelle association APEEAM (parents d'élèves)

Madame le Maire donne la parole à Madame FABRIKEZIS qui explique que, dans le cadre de ses activités, l'association des parents d'élèves a dû faire face à des frais imprévus lors d'une manifestation.

La présidente de l'association a sollicité, dans un mail du 15/09/2023, une demande d'aide exceptionnelle d'un montant de 40,89 €. L'association a fourni tous les justificatifs concernant cette dépense.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer à l'association APEEAM une subvention exceptionnelle d'un montant de 40,89 €. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

5 – Affichage des règles de publicité sur le site internet

Madame le Maire indique que lors de sa séance du 10/06/2022, en l'absence de site internet, le Conseil municipal a décidé de choisir la publicité des actes règlementaires et des décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel, par affichage à l'adresse de la mairie. Madame le maire rappelle que le choix fait en 2022 peut être modifié par une nouvelle délibération du conseil municipal.

A ce jour, le site internet de la commune est opérationnel et permet cet affichage sous forme électronique. Madame le Maire soumet au Conseil municipal la modification d'affichage des règles de publicité et de conservation des actes, par voie électronique avec date d'effet au 01/11/2023.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de mettre en place, à compter du 01/11/2023, l'affichage des règles de publicité et de la conservation des actes par voie électronique.

6 – Création d'une commission « voirie »

Madame le Maire précise que lors de la séance du 01/02/2023, à l'occasion de la démission d'un adjoint, un 4^{ème} adjoint en charge de la voirie et de la conduite de projet a été désigné. Afin qu'il puisse mener à bien sa mission et en référence à l'article L.2121-2 qui permet au conseil de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux, elle propose de créer une commission VOIRIE.

Cette commission sera donc pilotée par Benoit Guillot, 4^{ème} Adjoint en charge de la voirie et de la gestion de projets et sera composée des élus suivants :

FABRIKEZIS Fabienne, BIENSAN Michel, SAINTONY Lionel, DUCOS Martine, CLEMENCEAU Vincent.

Le maire étant président de droit.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable unanime à la création d'une commission voirie.

7 – Règlement intérieur de la restauration scolaire

Madame le Maire donne la parole à Monsieur DUMESNIL, 2^{ème} adjoint en charge de l'éducation jeunesse. Ce dernier expose le travail réalisé par la commission « enfance jeunesse » dans le cadre de la mise à jour du règlement intérieur de la restauration scolaire.

Après diffusion et étude du document par le Conseil municipal, Madame le maire soumet au vote ce règlement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'adopter à l'unanimité le règlement intérieur de la restauration scolaire présenté en séance.

8 – Règlement intérieur du temps périscolaire

Madame le Maire donne la parole à Monsieur DUMESNIL, 2^{ème} adjoint en charge de l'éducation jeunesse. Ce dernier expose le travail réalisé par la commission « enfance jeunesse » dans le cadre de la mise à jour du règlement intérieur du temps d'accueil périscolaire (matin et soir).

Après diffusion et étude du document par le Conseil municipal, Madame le maire soumet au vote ce règlement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'adopter à l'unanimité le règlement intérieur du temps d'accueil périscolaire présenté en séance.

9 – Décisions prises et informations générales

- **Salle des associations** : travaux d'électricité avec la mise en place du triphasé, modification de l'abonnement et mise en place : 3800 €. Cette installation permet de répondre aux normes en vigueur mais aussi d'organiser les manifestations avec du matériel plus adapté (friteuse, lave-vaisselle, camion Frigo etc.)
- **Ecole** : afin de respecter les contraintes légales imposées (60m2 minimum par classe, espace en m2 dans la cour, respect des normes d'hygiène et de sécurité pour le dortoir) la commune a dû en urgence prévoir l'installation d'une salle de classe supplémentaire pour accueillir les élèves lors de la rentrée 2023. Frais afférents à cette installation :
 - . Etude sol (G2) pour implantation des bâtiments modulaires : 3100 €
 - . Travaux de fondation : 13 800 €
 - . Raccordement électrique alarme incendie, internet : 3200€
 - TOTAL : 20 100 € + frais de géomètre représentant 12 192 €.

Cette installation a entraîné un dossier contentieux - requête en référé de Mmes Texier concernant l'implantation des bâtiments modulaires en fond de cour. Le tribunal a rejeté la requête de Mmes TEXIER. Frais d'avocat pour la commune : 3600 €

- **Travaux de voirie** : comme prévu au budget prévisionnel des travaux afin d'améliorer la gestion des eaux pluviales route du Brassan sont en cours pour un montant de 55 000 € y compris les frais d'étude
- **Convention d'aménagement d'école** : Madame le maire donne la parole à Benoit GUILLOT, adjoint en charge de la voirie et de la gestion de projets :

Monsieur GUILLOT rappelle que ce projet a été relancé en 2022 et que suite à un comité de pilotage en mai de cette même année, la nouvelle équipe municipale a souhaité redonner un nouvel élan à ce projet dimensionnant pour la commune en arrêtant sa collaboration avec l'équipe de maîtrise d'œuvre initiale.

La fin d'année 2022 et le début d'année 2023 ont été consacrés à choisir un assistant à maîtrise d'ouvrage. La société KAPEA a été retenue parmi plusieurs candidats en avril 2023.

Plusieurs échanges ont eu lieu entre Mme le maire, l'équipe des adjoints/conseillers délégués et le cabinet KAPEA.

Les représentants des « usagers » de l'école ont également été entendus :

- la directrice, représentant le corps enseignant,

- la représentante des parents d'élèves,
- une représentante du personnel communal (ATSEM),
- la directrice du périscolaire.

Suite à ces rencontres, le cabinet KAPEA a effectué une analyse critique du précédent projet (des divers scénarios) comprenant notamment :

- une révision et une actualisation des besoins exprimés initialement,
- un comparatif des surfaces (classes, circulations, cours...) recommandées par le ministère de l'éducation nationale et celles indiquées dans le premier projet,
- un avis sur l'école existante (bâtiment),
- une mise à jour (revalorisation) des estimations de travaux.

Ce qu'il faut en retenir :

- la partie école maternelle est bien dimensionnée (surfaces, éclairage, agencement ...) à l'exception du dortoir bien trop exigü qui a nécessité dès la rentrée scolaire 2023 des modifications d'organisation : utilisation d'une classe pour réorganiser le dortoir, et ainsi répondre aux exigences règlementaires et Installation de 2 classes dont une en R+1 en fond de cour. L'état des bâtiments bien qu'anciens est correct. Seuls des travaux concourant à des économies d'énergie seraient à envisager,
- par contre, le pôle « restauration » n'est pas aux normes et doit être entièrement repensé et délocalisé,
- des écarts ont été relevés entre les besoins initiaux et ceux exprimés à ce jour,
- la conjoncture économique n'est pas en faveur des maîtres d'ouvrage et le budget de l'opération doit être revu à la hausse.

A ce jour, l'orientation souhaitée est la suivante :

- deux sites distincts pour l'école (maternelle sur le site existant, élémentaire sur le parking de l'école situé rue Daniel et Hortense Leglise),
- un parking paysager,
- la création d'un pôle « restauration scolaire » sur le site existant en lieu et place du service technique.

Le cabinet KAPEA a proposé plusieurs pistes de réflexion d'aménagement dans l'étude de faisabilité.

Il appartiendra à l'architecte retenu de proposer un projet final d'aménagement.

Enfin, le budget estimatif de ce projet tel que présenté est de l'ordre de 7 M€ TTC, hors subventions. Bien évidemment, des évolutions / cadrages seront opérés en fonction des possibilités budgétaires.

Prochaine réunion le 6 octobre avec le cabinet KAPEA et les organismes susceptibles de nous apporter des aides financières pour la réalisation de ce projet incontournable compte tenu de l'évolution de la population et du nombre d'élèves toujours en augmentation.

Un comité de pilotage sera organisé en concertation avec le cabinet KAPEA dans les prochaines semaines.

- **Marché de restauration scolaire** : le marché actuel prend fin le 9 Novembre 2023. Un nouveau marché est en cours. Les candidatures doivent parvenir en mairie avant le 3 octobre.

- **Service technique** : Bernard Bourdens a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} octobre 2023. Demande validée par le Centre de gestion 33. Il sera remplacé dans son rôle de responsable du service technique par Madame Virginie Mignot, actuellement responsable des espaces verts et de la voirie.

- Point sur le **forum des associations** : la première édition fait état d'un bilan positif tant pour les associations que pour les habitants. Un nouveau forum sera réorganisé en 2024.

- Point sur **La Grande Fête** : cette année encore la Grande Fête co-organisée par la commune et l'association BIC des graves fut un véritable succès malgré une météo pluvieuse. Cet évènement continue de rassembler les générations et semble avoir trouvé un bon équilibre.

- Point sur « **Nettoyons la nature** » : cette manifestation n'était plus organisée depuis plusieurs années. Une trentaine de participants de tous âges a répondu à notre appel visant à la sensibilisation de la protection de la nature. Environ 500 kilogrammes de déchets sauvages ont été ramassés en une matinée.

- « **Octobre rose** » **dimanche 15 octobre** : suite à la proposition de la mairie de Beautiran, notre commune s'est associée à cette manifestation. Un circuit de balade est proposé à l'issue duquel les participants (environ 130) pourront partager un moment convivial. Notre commune sera chargée de l'organisation l'année prochaine.

- **Appel aux dons pour le Maroc** : Madame le maire fait part d'une proposition d'aide reçue de la préfecture dans le cadre des évènements qui se sont déroulés au Maroc. A ce jour, aucune demande en ce sens n'est intervenue pour la Lybie. A suivre.

- **Cérémonie du 11 novembre** - elle aura lieu à 12 heures au Monument aux morts et sera suivie d'un apéritif offert par la municipalité. La section des Anciens Combattants d'Ayguemorte les Graves organise, cette année, le repas annuel du canton de La Brède dans la salle La Sablière.

- **AG Caisse des écoles** : l'assemblée générale aura lieu le 9 octobre à 20H30 – ou le 18 octobre si le quorum n'est pas atteint.

- **Conseil d'école** : le premier conseil d'école pour l'année 2023/2024 aura lieu le 16 octobre à 18H30.

- **Mail de Maggie Tack** enseignante qui vient de rejoindre l'école. Elle remercie la municipalité pour son accueil ainsi que le personnel communal et notamment les agents du service technique pour leur efficacité et leur gentillesse lors des travaux réalisés cet été et ce malgré de nombreuses demandes et contraintes.

- **Conseil municipal** : la prochaine séance est fixée au lundi 4 décembre à 20H30.

- **INFORMATIONS CDC - nouvelle organisation du tri et de la collecte des déchets ménagers en 2024** suite au questionnaire soumis à la population (2500 réponses). Divers marchés doivent être renouvelés fin 2023 en tenant compte des résultats du questionnaire.

La CDC s'apprête à opérer plusieurs changements dans la gestion des déchets qui vont avoir un impact en 2024.

. **Début 2024** : distribution de composteurs individuels aux habitants (90 % des foyers),

. Habitants en résidence collective ou centre-ville dense : composteurs partagés ou abris-bacs pour dépôt des bio-déchets,

. Distribution de bacs jaunes en remplacement des sacs jaunes, pour la collecte des emballages, papiers, cartons,

. Rationalisation des tournées de collecte : tous les 15 jours alternativement - **mais inchangées jusqu'à l'été 2024.**

A compter du mois de septembre 2024, passage à une collecte tous les 15 jours pour la collecte des ordures ménagères résiduelles.

. Une information sera faite en temps utile sur les jours de collecte qui seront modifiés.

Jean André Lemire, vice-président de la CDC de Montesquieu en charge de la gestion des déchets doit prendre contact avec chaque maire pour évoquer la stratégie et l'organisation au niveau de chaque commune.

10 – Questions diverses

Aucune question n'étant formulée, Mme le maire lève la séance à 22h57.